****

**Projet de Motion Sport scolaire**, d'intervention, de communiqué de presse présentée par les enseignants au CA, à l'AG de l'AS, lors d'évènements UNSS...

L’UNSS a pris la décision d’augmenter de 10% le contrat licences, contrat dont l’AS du collège/lycée doit obligatoirement s’acquitter à cette rentrée 2018 pour pouvoir licencier nos élèves. Pour notre AS cela représente XXX€ de plus que l’an dernier. Nous contestons cette décision qui fragilisera encore davantage notre AS, notre équilibre budgétaire et ou celles de notre district.

Les rencontres sportives éducatives sont l'objectif majeur du sport scolaire et un puissant moteur de l'engagement des élèves à l'AS. Nous ne pouvons concevoir de renoncer à engager les élèves de notre AS dans ces rencontres faute de moyens suffisants. Il est à noter que déjà les hausses régulières, notamment des coûts de transport, ne sont pas compensées totalement et rende la situation budgétaire tendue.

Le sport scolaire, partie intégrante du service public d’éducation, doit être soutenu par les pouvoirs publics, y compris financièrement car il permet à tous et notamment aux élèves des familles les plus modestes d'accéder à des pratiques sportives scolaires de qualité. Par la décision d’augmenter le contrat licences alors qu'il y avait d'autres alternatives (moins de com par ex), l'UNSS et le MEN font porter l’effort davantage sur les familles et les AS ou suggère de réduire notre activité.

Notre AS ne peut s'y résoudre et est bien décidée à ne pas renoncer aux rencontres et compétitions UNSS pour nos élèves.

Nous demandons par la présente motion au ministère de l’éducation nationale de revoir à la hausse sa subvention à l’UNSS, à l’UNSS de renoncer à l’augmentation de 10% du contrat licences. Et, en tout état de cause, à l’UNSS de s’engager à mieux rembourser les déplacements des AS.